



Abus du propriétaire envers locataire

Par **olivier44130**, le **31/07/2016** à **12:51**

Bonjour, je me permet de faire ce post car j'ai des amis ou je trouve que le propriétaire abuse et je voulais savoir si c'est légal ou pas et que faire ?

ils vivent dans un appartement meublé (eux au premier et les propriétaire au rdc) a priori il ne paye que le loyer aucune charge (edf , eau , ... , a charge du propriétaire)

1: le propriétaire a t'il le droit d'interdire tout appareil qui consomme (four ou mini four , friteuse , machine a laver,) ils ont juste 1 tv et une console ! la machine a laver est en dehors sous un hangard !

2: la boite aux lettres

Il n'ont pas de boite aux lettres, la seul boite qu'il y a c'est celle des propriétaire (pour eux et 2 location) et c'est le propriétaire qui redonne le courrier (dont min 1 fois le courrier ouvert !)

3: le propriétaire part en vacances pendant un mois et va couper l'eau chaudes (qui est aussi en communs) es-ce légal ? et comment faire pour le courrier car il attendent un courrier important pendant l'absence du propriétaire !

voici un résumer des grosse chose et que peuvent t'il faire?

merci d'avance

Par **fabrice58**, le **31/07/2016** à **13:25**

Pourquoi vos amis ont ils signé le bail en sachant tout cela ?

IL va maintenant falloir qu'ils écrivent en recommandé au propriétaire, voire faire refaire le bail.

Par **janus2fr**, le **31/07/2016** à **21:55**

Bonjour,

1 - non, le locataire est libre de faire ce qu'il veut dans son logement. L'installation électrique doit être dimensionnée pour l'utilisation normale des appareils.

2 - ce n'est pas forcément illégal, le propriétaire jouant le rôle de gardien ou concierge. Mais dans ce cas, il doit être présent pour assurer la distribution du courrier tous les jours

ouvrables de l'année !

3 - absolument illégal ! La fourniture d'eau chaude est un critère du logement décent. Sans eau chaude, le logement n'est plus décent !

Par **olivier44130**, le **31/07/2016** à **23:02**

bonsoir je vous remercie pour vos reponse ! peuvent ils déposer plainte contre le propriétaire ? que faire pour qu'il puissent avoir de l'eau chaude car 1 mois sans eau chaude est intolérable !

Je vous remercie d'avance !

Par **HOODIA**, le **01/08/2016** à **07:44**

Pratique du propriétaire qui laisse songeur !....